

Les subsides

● (1250)

D'une façon générale, ces agriculteurs ont entretenu leur exploitation grâce à un autre emploi. Dans l'est du Canada, dans ma circonscription, les vrais agriculteurs ne pouvaient pas garder leur exploitation à moins d'avoir un autre revenu pour pouvoir continuer. Mais pour Revenu Canada, qui pense à ses contingents, il faut qu'il y ait un espoir raisonnable de réaliser un profit. Je suis d'accord avec le député de Kamloops à cet égard; les agriculteurs amateurs ne devraient pas avoir le droit de faire des déductions, mais ceux qui s'adonnent de bonne foi à l'agriculture devraient pouvoir déduire leurs pertes. Pour le moment, ils ne peuvent pas le faire.

Je viens d'une municipalité régionale et je sais qu'il faut parfois 25 ans pour que les œuvres d'un artiste soient considérées comme des œuvres d'art. Il ne faudrait pas se baser sur l'espoir raisonnable de réaliser un bénéfice. Il faut se demander si une personne était ou est encore ou non artiste ou écrivain et si elle s'adonne légitimement à cette activité.

M. Fisher: Comment définissez-vous cette notion?

M. Speyer: Vous aurez l'occasion de poser ces questions.

C'est depuis deux ans que Revenu Canada a vraiment pris des mesures très strictes. Le ministère a serré la vis aux contribuables canadiens. Pourquoi? Tout simplement parce que les recettes de l'État ont fondu à vue d'œil, alors qu'on sait très bien où l'on en est sur le plan des dépenses. Les bénéfices des sociétés ont diminué. A cause du chômage, des gens qui habituellement paient des impôts à Revenu Canada ne le font pas. C'est la combinaison de ces facteurs qui a provoqué une diminution énorme des recettes. Le gouvernement se doit de reconnaître qu'il a bel et bien serré la vis aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petits patrons qui travaillent très fort. Personne ne semble y échapper. Les citoyens demanderont des comptes au gouvernement à ce sujet au moment des élections.

Le ministère du Revenu national crée une atmosphère générale de crainte. Personne ne veut se disputer avec Revenu Canada. Les gens veulent simplement s'occuper de leurs affaires. Ils ne veulent pas faire l'objet d'une vérification. Il faut dire que ce n'est pas une expérience très agréable, même si c'est nécessaire. Il faut supporter les accusations, le harcèlement et les menaces. J'ai reçu une lettre d'un certain Dexter Lawson qui habite dans ma circonscription. J'en ai reçu une autre d'un citoyen de ma localité qui s'appelle Russ Edwards et qui m'explique que le vérificateur de Revenu Canada a littéralement remis en question la survie de sa société. Il est temps que les gens s'opposent à ces tactiques fascistes.

Certains députés de l'autre côté ont reconnu l'existence d'une situation qu'ils n'ont pas l'intention de tolérer. J'ai admiré ce que le député de Sudbury (M. Frith) a déclaré l'autre jour à Calgary. Le député de Kitchener (M. Lang) a lui aussi fait certaines observations qui ont au moins le mérite d'exposer la situation telle qu'elle est. Nous avons affaire à un

ministre qui voudrait que Woods Gordon remplisse des fonctions qu'il s'est engagé à assumer. Cela revient à reconnaître publiquement la malveillance de son ministère. Il n'avait pas son ministère en mains et ne savait pas ce qui se passait dans la rue; et comme personne ne fait confiance aux mesures que prend son ministère, il demande maintenant à Woods Gordon de s'en occuper. Voilà la réalité. Je considère cette nouvelle comme une victoire, car elle montre bien que le gouvernement reconnaît que la situation actuelle est déplorable.

M. Fisher: Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député pour cette interruption. Il avait parfaitement raison quand il m'a dit que j'aurais la possibilité de poser une question plus tard; je m'excuse de l'avoir interrompu à ce moment-là.

Je voudrais lui demander de répondre à la question que je lui ai lancée de ma place tout à l'heure. Comment définirait-il les activités artistiques aux fins de l'impôt? Si nous voulons permettre au contribuable d'adopter une comptabilité de caisse et lui donner la possibilité de déduire les pertes éventuelles de ses activités artistiques, comment le député définirait-il ce que sont des activités artistiques aux fins du régime fiscal?

● (1300)

M. Speyer: Monsieur le Président, la question que pose le député revient à une question de jugement. Je ne m'embarrasserai pas d'un préambule. Dans la situation actuelle, c'est le vérificateur qui porte un jugement en disant qu'il doit y avoir une possibilité raisonnable de réaliser des bénéfices.

M. Fisher: Non.

M. Speyer: Si, c'est le cas. Dans toutes les lettres rédigées par un vérificateur de Revenu Canada quand le ministère refuse à un artiste ou à un agriculteur de déduire ses pertes, c'est toujours parce que le vérificateur se permet le genre de raisonnement suivant: «Je connais votre exploitation. Je sais ce que vous avez fait pendant toute l'année. Le ministère ne pense pas que vous puissiez gagner de l'argent ainsi.» Voilà le jugement qu'il porte à l'heure actuelle. Or, en ce qui concerne les agriculteurs, ce qu'il devrait se demander, c'est s'il s'agit d'une entreprise légitime...

M. le Président: A l'ordre.

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.